

Retranscription à l'identique de la copie remise par la/le candidat·e

MEILLEURE COPIE

Concours interne d'ATTACHÉ·E TERRITORIAL·E

Session 2022

Spécialité Animation

RAPPORT AVEC SOLUTIONS OPÉRATIONNELLES

Direction du Pôle Éducation Enfance
jeunesse de la mairie d'Admiville
Objet : Évolution de la médiathèque
vers un tiers-lieu

Admiville, le 17 novembre 2022

Rapport à l'attention de
Monsieur le Maire d'Admiville

Ré-inventer l'avenir des jeunes, c'est ré-inventer leur environnement et faire émerger de nouvelles idées, de la créativité, du tissu social puisque c'est eux qui feront l'avenir de demain.

Ce que les établissements publics ont créé il y a dix ans pour permettre l'épanouissement et l'intégration des jeunes doit évoluer. La ville d'Admiville en a fait le constat et doit aujourd'hui repenser sa bibliothèque pour en faire un lieux pluridisciplinaire chargé de vie, de projets et d'espoir.

Tout est l'enjeu aujourd'hui du Maire et de ses élus pour que les jeunes âgés de 16 à 24 ans trouvent enfin en un même lieu les réponses et les outils à leur problématique de vie.

Le présent rapport se propose d'une part de voir l'évolution de l'offre de développement de cette jeunesse (I) et d'autre part d'étudier, à travers des solutions opérationnelles, la création d'un tiers-lieu non plus dédié à la culture littéraire uniquement mais à l'émergence d'espaces diversifiés, véritables lieux de vie connectés au monde actuel (II).

I – D'une jeunesse en perdition vers une jeunesse actrice

Pour prendre conscience de la nécessité de bouleverser les lieux de vie des jeunes de 16 ans à 24 ans, un état des lieux de la situation semble nécessaire dans un premier temps. Ce constat permettra de mettre en évidence, en dépit des freins et obstacles, l'opportunité de la création de véritables lieux adaptés à cette jeunesse = les tiers-lieux.

Ⓐ Une jeunesse fragilisée

« En 15 ans, le taux de pauvreté de cette population a presque doublé en passant de 8 à 13% » publie Aurélien Hélias.

Cette situation se dégrade d'année en année avec des problématiques liées à l'emploi, à la formation, à la mobilité, au logement et à l'état psychologique des jeunes.

Des dispositifs d'accompagnement existent mais ils ne répondent plus ou mal aux besoins de cette population. L'offre se raréfie, souvent devenue obsolète et s'éparpille, ce qui rend très difficile son accessibilité.

De plus, les collectivités rencontrent beaucoup de difficultés à coordonner les actions, ce qui se traduit souvent par des actions d'urgence ponctuelles, non intégrées dans un programme régional.

La crise sanitaire est venue s'installer créant une fracture sociale surtout pour cette jeunesse. Sur le plan social on assiste à un isolement profond et des difficultés d'ordre psychologique à traiter. À cela s'ajoutent un effondrement de leur pouvoir d'achat, une offre d'emploi appauvrie, des offres de formation qui se raréfient. 46% des jeunes déclarent un état d'esprit positif alors qu'une proportion équivalente cite des pensées négatives (45%). Face à cette situation précaire, nous constatons un engagement bénévole en hausse significative en 2020, donnant à cette population le sentiment d'être utile et inséré dans une organisation sociale et active.

Les pouvoirs publics ont mis en place des actions (l'aide alimentaire, soutien psychologique, aide à l'embauche) ; cependant les attentes restent fortes vis à vis des pouvoirs publics devant les inégalités au détriment des plus âgés.

ⓑ Les tiers-lieux ou comment redonner un dynamisme chez les jeunes

Les bibliothèques sont des lieux de vie tournés vers la culture littéraire, ancrage territorial il y a environ dix ans. Cet ancrage tend à évoluer vers des lieux pluri-disciplinaires offrant de l'espace et des rencontres, et favorisant le développement de la mixité sociale.

Aujourd'hui les bibliothèques ont perdu en attractivité puisqu'elles ne répondent plus à des besoins élargis des jeunes notamment. La commune de Lezoux a su faire de sa médiathèque un lieu de bien-être avec un espace multimédia, un salon de détente ou encore les locaux de la mission locale. Autant de services réunis en un seul espace où les jeunes, en buvant un café, pourront parler jeux vidéo pour ensuite suivre une intervention sur la création numérique.

Ainsi, on dénombre plus de 2 000 tiers-lieux en France selon l'Éditorial des Ministres dont plus de la moitié située en dehors des Métropoles. Les tiers-lieux deviennent des piliers de la relance avec cinq mesures de développement pour un budget total de 130 millions d'euros.

L'enjeu est très important puisqu'il s'agit de rapprocher les services publics des territoires isolés, notamment ruraux.

Avec le plan France relance, les énergies et la créativité sont au cœur des priorités de la jeunesse.

Les acteurs locaux publics (Centre d'Information Jeunesse, association, CAF...) s'allient aux acteurs privés (Manufactures, entreprises du numérique...).

L'État s'implique dans le déploiement de ces structures grâce à son programme interministériel Nouveaux lieux, Nouveaux Liens et à un travail commun entre France Tiers-Lieux et le Conseil National des Tiers-lieux.

Dès lors, 5 éléments caractérisent ces espaces = un fort ancrage territorial, une communauté d'acteurs engagés, une gouvernance partagée, une hybridations d'activités et une dynamique d'expérimentation et d'Innovation.

Dès lors, 5 mesures fortes y dominent = manufactures de proximité, développement de forums professionnels, missions de services civiques, Conseillers numériques France Service et un maillage National et Territorial.

Les plus beaux exemples de réussites constatées peuvent être cités : l'Archipel de la ville de Tournefeuille ou encore « le projet Éducatif Local » de la ville de Redon.

La Ville d'Admiville, avec un budget limité et des moyens restreints, peut s'appuyer sur cette structure innovante par le biais d'un programme d'actions structurées et la mobilisation forte des ressources locales privées et publiques.

II – Conception d'un tiers-lieu à Admiville

Ⓐ Le tiers-lieu, un atout pour les jeunes

En s'appuyant sur le programme interministériel et sur les appels à projet et à manifestation d'intérêt, le maire et ses élus pourront organiser un ensemble d'actions transversales pour la création d'un tiers-lieu.

Un diagnostic détaillé et complet permettra de lister l'ensemble des ressources de la commune en pointant les points forts et les points faibles.

Pour ce faire, il est important de réunir tous les acteurs locaux publics et privés afin de faire un inventaire des ressources possibles. L'objectif ici est d'adapter le modèle des tiers-lieu à la commune d'Admiville en prenant en compte les atouts et les freins d'un tel projet. L'ensemble des actions qui sera mis en place doit répondre aux besoins et attentes des jeunes de la commune.

À partir du modèle et de l'organisation de la médiathèque, il faudra, en fonction des crédits alloués et des subventions possibles, créer un espace de vie dynamique et porteur mêlant ateliers, manufactures, forums, rencontres avec les entreprises mais aussi des Cafés-concerts, des ateliers créatifs, ou encore des ateliers de cuisine favorisant les circuits-courts.

Tout cela a une démarche solidaire et écologique mettant au centre des tiers-lieu un espace de développement solidaire, social et éthique.

Ⓑ La réalisation et l'évaluation d'un tiers-lieu à Admiville

Un comité de pilotage sera créé pour mettre en place le projet qui sera ensuite validé par le comité technique. Ils réunira les responsables d'associations locales, les responsables de service de la ville (enfance, animation et économie / développement durable), les entreprises locales et les artisans locaux. L'objectif sera de dresser un état des lieux de la médiathèque pour ensuite construire un projet d'actions chiffrées de cet espace tiers-lieu.

Une fois le comité de pilotage en place, le comité technique constitué d'élus et techniciens étudiera la faisabilité du projet. Un plan d'actions précis sera détaillé avec les moyens humains, techniques et financiers.

Des conventions de partenariat pourront s'établir avec les manufactures locales et des réunions publiques pourront se mettre en place pour informer et échanger.

Il sera important également de mettre la parole des jeunes au cœur du projet pour les rendre acteurs.

Des échanges réguliers entre les élus et les jeunes valoriseront leurs attentes et cibleront les modules innovants à mettre en place dans le tiers-lieu.

Pendant toute la phase de conception, des échanges inter-générationnels permettront de faire émerger des idées complémentaires, l'expérience et le savoir-faire des plus anciens étant indéniablement des atouts pour la réussite du projet.

Les jeunes deviendront de ce fait acteurs de cet espace de vie en créant des groupes de parole, en élargissant les acteurs locaux voire territoriaux afin d'enrichir l'offre de développement des jeunes.

Enfin, sur le plan financier, il faudra limiter les coûts en faisant appel au tissu associatif, aux appels à projets privés et aux aides de l'État, de la Région et du Département.

Le Comité technique statuera sur les actions proposées par le comité de pilotage et pourra également valider un budget réaliste et réalisable.

Enfin l'évaluation du dispositif permettra d'ajuster les actions. L'objectif sera de mesurer l'écart entre les objectifs et les résultats grâce à des indicateurs que fourniront les services de la collectivité (retombées financières, économiques et sociales).

Les critères d'évaluation, la fréquentation, le nombre de chômeurs, le nombre d'emplois créés, et le nombre de projets émergents des jeunes, permettront d'adapter la politique de fonctionnement du tiers-lieu.

Ce présent rapport met en évidence l'urgence de faire naître des structures adaptées aux besoins des jeunes. Leur avenir est un enjeu crucial pour notre territoire et le tiers-lieu est une solution pertinente pour répondre à cette problématique.

Il faut saisir cette opportunité qui se développe sur le territoire français pour créer de l'espoir aux jeunes, bâtisseurs du monde de demain.